



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021  
DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE,  
TENUE PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE**

---

<b>01-020-21</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 533-74 modifiant le Règlement de zonage numéro 533 afin supprimer la catégorie de bâtiment r-4 (4 log. et +), de la colonne h-134 du tableau des dispositions particulières à chacune des zones résidentielles</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 533-74 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de supprimer la catégorie de bâtiment r-4 (4 log. et +), de la colonne h-134 du tableau des dispositions particulières à chacune des zones résidentielles;*
- dépose le projet du Règlement numéro 533-74.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Me Jennifer Ma  
**Greffière**  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue